

## Comité syndical du 25 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à seize heures, au siège du Planétarium de Bretagne (Parc du Radôme – 22560 PLEUMEUR-BODOU), le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de Madame Annie MACE, après convocation signée du Premier Vice-Président, Monsieur Joël PHILIPPE, adressée individuellement à chaque conseiller le 19 juin.

Nombre de membres en exercice : 10 titulaires – 10 suppléants

Etaient présents :

Membres titulaires :

Annie MACE, Joël PHILIPPE, Eddy PENVEN, Marie-Annick GUILLOU, Marie-Louise DRONIOU, Erven LEON

Membres suppléants :

Nadine SALLOU-LE GUEN,

Etaient excusés : Bénédicte BOIRON, Catherine PONTAILLER, Graziella SEGONI

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Comité. Joël PHILIPPE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## Création d'une commission d'appel d'offres et élection de ses membres

Par délibération en date du 4 juin 2026, le Comité syndical a fixé les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Pour rappel, la CAO est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public, ou son représentant, et par 5 membres du Comité syndical élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de 5 suppléants.

L'élection des membres doit s'effectuer en deux temps, le Comité syndical fixant les conditions de dépôt des listes, avant d'élire les membres de la CAO. L'élection des membres de la CAO doit avoir lieu au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU Le Code de la Commande publique ;

VU Les statuts du Syndicat mixte du Planétarium de Bretagne et la délibération du comité syndical du 20 décembre 2013 portant modification des statuts du syndicat mixte du Planétarium de Bretagne,

VU La délibération du 4 juin 2026, fixant les modalités de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

CONSIDERANT Qu'il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat ;

CONSIDERANT Le dépôt des listes tel que suit :

| Titulaires           |      | Suppléants           |      |
|----------------------|------|----------------------|------|
| Bénédicte Boiron     | LTC  | Guirec Arhant        | LTC  |
| Marie-Louise Droniou | CD22 | Erven Léon           | CD22 |
| Marie-Annick Guillou | CD22 | Catherine Pontailler | LTC  |
| Eddy Penven          | LTC  | Nadine Sallou-Leguen | CD22 |
| Joël Philippe        | CD22 | Graziella Segoni     | CD22 |

Envoyé en préfecture le 02/07/2026  
Reçu en préfecture le 02/07/2026  
Publié le  
ID : 022-200004919-20260625-ELECCAO26-DE

Après en avoir délibéré,  
le Comité Syndical  
à l'unanimité  
décide

**DE PROCEDER** A l'élection des cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**D'AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toute pièce relative à la mise en application de la présente délibération et notamment le procès-verbal faisant état des résultats suivants :

| Titulaires           |      | Suppléants           |      |
|----------------------|------|----------------------|------|
| Bénédicte Boiron     | LTC  | Guirec Arhant        | LTC  |
| Marie-Louise Droniou | CD22 | Erven Léon           | CD22 |
| Marie-Annick Guillou | CD22 | Catherine Pontailler | LTC  |
| Eddy Penven          | LTC  | Nadine Sallou-Leguen | CD22 |
| Joël Philippe        | CD22 | Graziella Segoni     | CD22 |

Fait et délibéré à Pleumeur-Bodou, les jours, mois et an précités.  
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

LA PRESIDENTE,

  
**Syndicat Mixte**  
**du Planétarium de Bretagne**  
Parc du Radôme - 22560 Pleumeur-Bodou  
Tél. 02.96.15.80.30 - Fax 02.96.15.80.81  
N° SIRET 200 004 919 00011